

LAÏCITÉ – LEXIQUE 3

Race : nom féminin, (italien razza, du bas latin ratio, espèce)

1. Population animale résultant, par sélection, de la subdivision d'une même espèce et possédant un certain nombre de caractères communs transmissibles d'une génération à la suivante.

2. Ancienne catégorisation de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels, sans aucune base scientifique et dont l'emploi est au fondement des divers racismes et de leurs pratiques. (Face à la diversité humaine, une classification sur les critères les plus immédiatement apparents [couleur de la peau surtout] a été mise en place et a prévalu tout au long du XIXème siècle. Les progrès de la génétique conduisent aujourd'hui à rejeter toute tentative de classification raciale chez les êtres humains.)

3. Littéraire. Lignée familiale considérée dans sa continuité ; ensemble des ascendants ou des descendants d'un personnage ou d'un groupe humain : La race de David.

Synonymes : branche - lignée - maison - postérité - sang - souche - tige

4. Figuré, parfois ironique. Ensemble de personnes présentant des caractères communs (profession, comportement, etc.), et que l'on réunit dans une même catégorie : La race des gens honnêtes.

Synonymes : engeance - espèce - gent (littéraire) – graine

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/race/65899>

→ Race et assignation raciale

La race est une subdivision d'une espèce vivante en fonction de caractères morphologiques. En ce qui concerne l'espèce humaine, le critère de différenciation qui l'a emporté, sans fondement rationnel, est celui de la couleur de la peau. « Dans les années 1970, avec l'essor de la génétique, qui a montré que l'espèce humaine partage le même patrimoine génétique à 99,8 %, le concept de "races", qui n'a donc aucun fondement biologique, est totalement abandonné. Cependant, de nos jours le terme conserve un usage social ou juridique. » (Patou-Mathis, 2013).

Il est donc admis aujourd'hui que la notion de race humaine est totalement dénuée de fondement scientifique et elle est politiquement inacceptable. En effet, les différences morphologiques retenues entre groupes humains sont négligeables au vu des différences biologiques entre individus d'une même population.

Après avoir beaucoup utilisé la notion jusqu'aux années 1930 dans le contexte de la colonisation – et en Allemagne jusqu'en 1945 –, la géographie européenne contemporaine n'y fait plus référence. En France, le terme « ethnie » est parfois utilisé en substitut euphémisé à la race, c'est pourquoi son emploi peut être controversé. Pour rappeler que le fait de désigner les personnes par leur couleur de peau est toujours une représentation, mais aussi que cette assignation sociale est loin d'être sans conséquence dans la vie quotidienne des personnes concernées, les chercheurs

en sciences sociales parlent de « groupes racisés ». Aux États-Unis, la race et l'ethnicité sont considérées comme deux identités séparées et distinctes. Voir >>> Race et racisme aux États-Unis.

(MCD) novembre 2015, mises à jour (JBB) : décembre 2018, juin 2020, octobre 2021 (SB et CB), novembre 2021

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/race>

Tolérance : 1. Fait de tolérer quelque chose, d'admettre avec une certaine passivité, avec condescendance parfois, ce que l'on aurait le pouvoir d'interdire, le droit d'empêcher. Synonymes : compréhension, indulgence. Faire preuve de tolérance. [...]

2. a) État d'esprit de quelqu'un ouvert à autrui et admettant des manières de penser et d'agir différentes des siennes. Synonyme : libéralisme. [...]

◆ Tolérance religieuse, théologique. Indulgence de l'Église à l'égard de ceux qui professent des opinions différentes de la sienne touchant des points du dogme qu'elle ne considère pas comme essentiels. (Dict. XIXe et XXe.).

◆ Tolérance civile. Liberté accordée de pratiquer sur le territoire d'un État une religion autre que la religion officielle.

◆ HIST. Édits de tolérance. Édits qui accordaient aux protestants le libre exercice de leur culte (1562). [...]

b) [À propos des opinions philos., pol., relig., des engagements soc., etc. d'une pers.] Respect de la liberté d'autrui en matière d'opinions et de croyances.

<https://www.cnrtl.fr/definition/tol%C3%A9rance>

Opinion :

1. Manière de penser sur un sujet ou un ensemble de sujets, jugement personnel que l'on porte sur une question, qui n'implique pas que ce jugement soit obligatoirement juste.
2. Jugement, manière de penser dénotant une orientation particulière.
3. Point de vue, position précise que l'on a dans un domaine particulier: social, religieux, politique, intellectuel.

<https://www.cnrtl.fr/definition/opinion>

Croyance :

[En parlant de celui qui croit] Action de croire :

1. Certitude plus ou moins grande par laquelle l'esprit admet la vérité ou la réalité de quelque chose.
2. Adhésion de l'esprit qui, sans être entièrement rationnelle, exclut le doute et comporte une part de conviction personnelle, de persuasion intime.
3. Assentiment que donne l'esprit, sans réflexion personnelle et sans examen approfondi.

<https://www.cnrtl.fr/definition/croyance>